RAPPORT N° 2018/E7/417

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018 20 ET 21 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

EXTENSION DE LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT A UNE DOTATION VESTIMENTAIRE AUX AGENTS DU SERVICE SECURITE DE LA COLLECTIVITE DE CORSE OCCUPANT UNE MISSION DE REPRESENTATION

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet l'extension de la liste des emplois ouvrant droit à une dotation vestimentaire aux agents du service Sécurité de la Collectivité de Corse occupant une mission de représentation.

Le dispositif de dotation vestimentaire adopté par délibération de l'Assemblée de Corse n° 16/118 AC en date du 26 juin 2016 prévoit que les agents ayant une mission de représentation véhiculent l'image de l'institution et doivent pouvoir bénéficier d'une dotation vestimentaire appropriée. Les vêtements sont systématiquement portés pendant les heures de service.

Les fonctions éligibles à l'attribution d'une telle dotation sont les suivantes :

- agent d'accueil du public à titre principal ;
- chauffeur;
- huissier.

La dotation vestimentaire individuelle est composée d'une dotation estivale et d'une dotation hivernale, chacune d'un montant se situant entre 500 euros et 900 euros.

L'achat des vêtements professionnels destinés aux agents éligibles est effectué au titre de deux accords-cadres à bons de commande n° 16/SML/MA/092 et n° 16/SML/MA/093 attribués à la société ESTHIS.

Ils ont été passés pour les montants « minimum » et « maximum » suivants :

Marchés	Montant	Montant
Warches	Minimum HT	Maximum HT
n° 16/SML/MA/092 Vêtement professionnel pour le personnel masculin de la Collectivité de Corse	7 500 €	40 000 €
n° 16/SML/MA/093 Vêtement professionnel pour le personnel féminin de la Collectivité de Corse	3 500 €	15 000 €

Le contenu de cette dotation de représentation est énuméré ci-après et n'a aucune incidence financière sur les montants « minimum » et « maximum » des accordscadres ci-avant mentionnés.

Pour les agents du service sécurité :

PERSONNEL MASCULIN	PERSONNEL FEMININ
PERSONNEL WASCULIN	PERSONNEL FEMILININ

DOTATION HIVERNALE	1 costume gris foncé 2 chemises blanches (ML) 1 cravate grise	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris foncé 2 chemisiers ou hauts blancs
DOTATION ESTIVALE	1 costume gris clair 2 chemises blanches (MC) 1 cravate grise	1 ensemble 2 pièces : veste + jupe ou pantalon ou robe gris clair 2 chemisiers ou hauts blancs

Aussi, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à étendre la liste des emplois ouvrant droit à une dotation vestimentaire aux agents du service Sécurité de la Collectivité de Corse occupant une mission de représentation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.